

# maintenant !

- Extrait du registre des délibérations  
Commission « Culture, citoyenneté et relations internationales »

Conseil municipal du 12 février 2018  
Séance du 15 janvier 2018

## 12 Grange à Musique - convention de partenariat avec le collège Gabriel Havez

Etalent présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, MARTIN, Mmes MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, MM FREMINE, RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM LAMOUREUX, NATANSON.

Etalent absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme GUENDOUZE	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
M. ABBADI	Pouvoir à :	M. BELMHAND
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
Mme M'BAYE-DIAO	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
M. FACCHINI	Pouvoir à :	M. SERTAIN

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés : Mme MEHADJI	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38

- Rapport de présentation :

Monsieur Florent LELONG, conseiller municipal délégué, expose :

Dans le cadre des activités régulières et des projets d'Education Artistique et Culturelle (EAC) de la Grange à Musique, la ville de Creil et le collège Gabriel Havez ont souhaité mettre en place une convention de partenariat liée au projet pédagogique atelier artistique appelé « Le hip-hop : une culture - plusieurs modes d'expression pour une culture citoyenne ».

Pour rappel, les ateliers artistiques font partie des activités facultatives dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique et les lycées professionnels. Ils sont construits autour d'un projet annuel élaboré par une équipe d'enseignants, de partenaires extérieurs et d'élèves.

Cette convention définit les modalités de partenariat intégrant ce projet pédagogique sur 2017-2018. Elle intègre pleinement la labellisation SMAC (Scène Musiques Actuelles) de l'équipement municipal creillois dont un axe correspond au travail auprès des scolaires et jeunes publics, et un second correspond à la mise en valeur des cultures urbaines sur son territoire. Sont précisées ici les modalités d'entente entre les deux partenaires ainsi que les modalités financières d'intervention et de prise en charge de chacune des parties.

# maintenant !

La convention proposée précise les modalités d'entente entre les deux partenaires ainsi que les modalités financières d'intervention et de prise en charge de chacune des parties.

Ce dispositif, entre autres, contribuera au développement des pratiques artistiques et culturelles interdisciplinaires pour éveiller et entretenir le goût pour la culture comme outil d'éducation et de cohésion social sur le territoire, sur lequel nos contrats d'objectifs inscrivent nos actions.

Le coût total du projet s'élève à 2 778,00 € répartis comme suit :

Ville de Creil	1 078,00 €
Collège	900,00 €
Participation usagers	800,00 €
Total	2 778,00 €

Il vous est proposé :

- > d'approuver le projet pédagogique de l'atelier artistique « Le hip-hop : Une culture - Plusieurs modes d'expression pour une culture citoyenne » mis en place avec le collège Gabriel Havez ;
- > d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la ville de Creil et le collège Gabriel Havez.

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
 Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,  
 Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » en date du 15 janvier 2018,  
 Vu la convention ci-annexée,  
 Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38	Pour : 38	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver le projet pédagogique de l'atelier artistique « Le hip-hop : Une culture - Plusieurs modes d'expression pour une culture citoyenne » mis en place avec le collège Gabriel Havez.

**Article 2** : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la ville de Creil et le collège Gabriel Havez concernant l'atelier artistique « Le hip-hop : une culture - plusieurs modes d'expression pour une culture citoyenne » ainsi que tous les documents y afférents.

**Article 3** : d'accepter le versement par le collège Gabriel Havez d'un montant de 900,00 € au titre de ladite convention.

**Article 4** : d'imputer les dépenses et recettes dudit projet sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville, comptes n°611/314/GM et n°7478/314/GM.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 13 FEV. 2018

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil  
Conseiller Départemental de l'Oise



DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 15.02.18  
 et publication ou notification le 15.02.18...  
 affiché le 13.02.18.....  
 CREIL, le 15.02.2018.....

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Francis LE PAPE

Envoyé en préfecture le 15/02/2018  
Reçu en préfecture le 15/02/2018  
Affiché le 13/02/2018   
ID : 060-216001743-20180212-DLRG180212012-DE

*[Faint, illegible handwritten text]*